

Il est arrivé à Revenu Canada de menacer des contribuables de les cotiser à un montant supérieur à celui qu'il estimait juste, pour les amener à se plier à ce dernier. C'est abuser de la force publique à l'encontre des personnes ou des sociétés concernées.

Quand le ministre va-t-il remettre de l'ordre dans son ministère, le ramener à des méthodes de perception justes, humaines et courtoises à l'égard des petites entreprises et des particuliers qui ont bien le droit de vivre? J'entends le ministre des Finances rire de cette question. Si le ministre ne veut pas y mettre bon ordre, pourquoi est-ce qu'il ne se retire pas pour permettre à quelqu'un d'autre de s'en charger?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à l'accusation qu'il y avait une surcotisation à l'occasion de la vérification de certains comptes des contribuables. Je me suis assuré que les méthodes et les pratiques utilisées pour faire la vérification des comptes des contribuables donnent comme résultat une appréciation juste des montants à cotiser. C'est un principe fondamental dans notre système de vérification des comptes des contribuables. Monsieur le Président, cette préoccupation a été exprimée. Si le député examine le mandat de l'étude que devra faire M. W. A. Farlinger, il s'apercevra qu'il devra justement se pencher sur des questions comme celle-là, et comme M. Farlinger commence son travail bientôt, nous aurons très rapidement un diagnostic sur de telles situations qui constituent une préoccupation, et nous pourrons, s'il trouve des difficultés dans les pratiques actuelles, apporter immédiatement des correctifs, si nécessaire.

* * *

LA LIMITATION DE LA PROPRIÉTÉ DES ACTIONS DES SOCIÉTÉS

LA CONCURRENCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Brian Mulroney (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Consommation. Si je ne m'abuse, je la voyais il y a un instant derrière le rideau. Récemment, le ministre, à la Chambre, mentionnait son intention de présenter une nouvelle politique dans le domaine de la concurrence. J'aimerais savoir si nous allons retrouver dans le projet, d'une façon quelconque, j'espère que non, une disposition qui aurait pour effet de faire renaître le projet de loi S-31?

[Traduction]

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je voudrais assurer au chef de l'opposition qu'il n'y a aucun lien entre le projet de loi sur la concurrence et le S-31.

[Français]

LE PROJET DE LOI S-31—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Brian Mulroney (chef de l'opposition): Par implication ou directement ou indirectement, est-ce que le gouvernement a

Questions orales

l'intention de présenter sous une forme quelconque un projet de loi ou une disposition qui aurait pour effet de faire renaître le projet de loi S-31? On s'y est pris autrement.

[Traduction]

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, cette question ne fait pas partie des priorités du gouvernement à l'heure actuelle, mais je voudrais faire remarquer au chef de l'opposition que le problème existe bel et bien. Nous examinerons volontiers toute proposition qu'il voudrait présenter pour améliorer le projet de loi S-31.

[Français]

M. le Président: Dernière question supplémentaire.

M. Mulroney: Le problème existe dans l'esprit d'un gouvernement. C'est certain, autrement, il n'y a pas de problème. Le ministre est pleinement conscient du fait que le projet de loi S-31 a provoqué, et avec raison, un tollé provenant de toutes les régions du Québec, de toutes les couches de notre société. De façon quasiment unanime, la population québécoise a dit au gouvernement: Le S-31 ou quelque chose qui s'apparente au S-31, on n'en veut pas! Compte tenu de cela, et des observations tout à fait raisonnables faites par des Québécois de toutes les couleurs politiques, est-ce que le gouvernement a l'intention de présenter dans les prochaines semaines ou les prochains mois un projet de loi du genre S-31 qui aurait sans doute un effet aussi néfaste que le projet de loi S-31 aurait pu avoir?

[Traduction]

Mme Erola: Monsieur le Président, je le répète au chef de l'opposition, il ne s'agit pas d'une des priorités du gouvernement à l'heure actuelle. Il parle de provocation. Je lui fais remarquer que c'est lui et son parti qui ont fait de la provocation à partir d'hypothèses tout à fait erronées. Il y a bien sûr beaucoup de travail à faire dans ce domaine. Les députés de l'opposition n'ont qu'à s'y mettre.

[Français]

M. le Président: La présidence a déjà accordé deux questions supplémentaires à l'honorable chef de l'opposition. La coutume de la Chambre est d'accorder deux questions supplémentaires. La présidence accorde une dernière question supplémentaire.

M. Mulroney: Le ministre parle de provocation en provenance de la Chambre. Elle peut être assurée chaque fois où elle présentera un projet de loi à l'encontre des intérêts des Québécois qu'on sera là pour la battre n'importe quand.

Ma question est la suivante: Vu qu'il ne s'agit pas d'une priorité avec le ministre, est-ce qu'on pourrait avoir son assurance qu'il n'y aura pas de projet de loi S-31 ou son cousin germain dans les prochaines semaines et les prochains mois de cette session?